



Le cauchemar de M. Grévy

Oscar COMETTANT

19 septembre 1884

Un de ces jours derniers, M. Grévy, l'honorable et très constitutionnel président de la République, s'était senti moins bien disposé que d'habitude. Il paraissait préoccupé. De temps à autre il passait une main sur son front comme pour en chasser une idée pénible et persistante.

Quand vint l'heure du déjeuner il manqua d'appétit.

M. Wilson crut devoir le questionner.

— Qu'avez-vous, mon cher beau-père ? Vous n'êtes pas aujourd'hui comme d'habitude.

— En effet, je ne me sens pas très bien ce matin. Je n'ai pas faim et je ne chasserai pas.

— Vous ne chasserez pas ! Vous êtes donc sérieusement malade ?

— Dieu merci, non. Je me porte bien, au contraire. Pourtant j'ai quelque chose.

— Quoi donc, vous m'inquiétez. Auriez-vous, par hasard, quelque préoccupation au sujet de la convocation des chambres ou des affaires de la Chine ?

— Non, cela regarde Ferry. Faut-il que je vous le dise, je suis sous le coup d'un rêve ridicule qui, néanmoins m'a vivement impressionné. J'ai beau vouloir le chasser de mon esprit, il y revient toujours. C'est une véritable obsession.

— Vous ne croyez pourtant pas à la réalisation des songes ?

— Non, certes, et comme dit Corneille :

Je sais ce qu'est un songe et le peu de croyance.

Qu'un homme peut donner à son extravagance.

Mais cela ne se commande pas, j'ai été impressionné par ce rêve, et je reste sous cette impression.

— Je n'ose insister, cependant...

— Eh bien, Wilson, puisque vous voulez le savoir, je vais vous conter mon rêve. Mais, je vous en préviens, cela n'a pas le sens commun et vous allez vous moquer de moi.

— Ah mon cher beau-père, pouvez-vous penser...

— Bref, voici. J'ai rêvé que j'étais traduit en cours d'assises.

— En cours d'assises, vous ! Ah ! par exemple !

— Attendez ; Wilson, en cours d'assises devant un tribunal de lapins.

— De lapins ! L'aventure est plaisante.

— Ne m'interrompez pas. C'est plaisant à la fois et c'est sévère.

— Oh sévère !...

— J'étais assis entre deux grands gaillards de lapins faisant les fonctions de gendarme et qui ne me perdaient pas de l'œil. Devant moi le tribunal composé de lapins fort sérieux et même un peu chauves, avec le président et l'avocat général, un gros lapin à l'air point commode du tout.

J'avais un défenseur, comme l'exige la loi. C'était un jeune lapin d'avenir, du talent et une ambition superbe. Sa secrète pensée était de se faire nommer député pour arriver aux affaires comme ministre. Sachant que j'avais été mis en accusation sous l'inculpation de 19,073 meurtres constatés avec préméditation et guet-apens, et que j'allais être jugé, il avait intrigué auprès de vous, Wilson, pour obtenir la défense de ma cause. Vous la lui donnâtes. Derrière moi, mal assis sur le petit banc d'infamie, les lapins constitués en jury et pris au hasard dans les différentes garennes par le tirage au sort, présentaient des physionomies diverses sans grand caractère. L'un deux, pourtant, avait fixé mon attention. Il ne cessait de me regarder d'un œil rouge, haineux, en se tenant assis tantôt sur le côté gauche, tantôt sur le côté droit, jamais d'aplomb sur son séant.

Quantité de lapins, avocats ou stagiaires étaient venus pour assister aux débats. Dans l'endroit réservé au public, des lapins en quantité innombrable, ou pour parler plus exactement l'ombre de ces lapins se perdant à travers les murs du palais de justice en un nuage pensant et agissant dans la perspective d'un horizon sans limites.

— Je devine, mon cher beau-père, l'ombre de vos victimes.

— Précisément. Après la lecture de l'acte d'accusation très circonstancié et où l'on me reprochait l'assassinat, comme je viens de vous le dire, de 19,073 innocents lapins avec préméditation et guet-apens, le ministère public prit la parole. Il parla en termes indignés de la chasse et m'apostropha cruellement.

— Naturellement, n'étant pas chasseur et ne pouvant être que chassé...

— « Vous avez devant vous, dit-il au jury attentif à sa parole et manifestant ses émotions par de brusques mouvements d'oreilles et des froncements de bec, vous avez devant vous le premier magistrat de la République française. Cet homme qui, jusque dans ses distractions, devrait donner l'exemple de la plus stricte morale et d'une grande dignité, s'est fait, par désœuvrement, le plus implacable de nos assassins. Ses crimes sont d'autant plus odieux, qu'il les a commis sans nécessité, par le seul amour féroce du sang versé, se croyant, d'ailleurs, assuré de l'impunité. Vit-on jamais cause plus scandaleuse, plus révoltante et plus pitoyable ! Ah ! je connais les arguments que peuvent faire valoir les hommes en faveur de ce jeu abominable appelé la chasse. Je les trouve détestables, et la cours partagera mon avis.

» La chasse, au fond, c'est le meurtre impuni et inutile, quand on ne chasse pas pour se repaître de ses victimes. Examinons. La chasse, disent les hommes, est un exercice propre à entretenir la santé. Soit, mais si l'horrible plaisir de faire du mal, de tuer des êtres, – vivant au même titre que l'homme sur la terre, – n'était l'attrait secret, inavouable, de la chasse, ne trouverait-on pas d'autres motifs d'exercer le corps à la marche ! Il y a les voyages en touriste à pied, le sac sur le dos, le bâton à la main et l'herbier au côté. On voit ainsi des pays nouveaux et on les voit bien. Chemin fai-

sant on herborise, ce qui est un plaisir, délicat en même temps qu'un travail utile, on visite dans les villes et les villages les ruines des monuments anciens et en consultant ces témoignages de pierre, on reconstruit l'histoire. Cela ne vaut-il pas mieux que de briser une aile à un perdreau qu'on ne mangera pas le plus souvent, ou de casser les pattes à un lapin que le chien vous rapporte vivant et qu'on étrangle de ses propres mains de gentilhomme chourineur de bêtes ?

» Mais, disent les hommes, il y a dans la chasse, outre l'exercice du corps par des marches souvent prolongées, un talent de tireur à déployer dont on se fait gloire. Sophisme, car je ne vois encore ici, au fond, que le plaisir essentiellement humain de faire le mal pour le seul plaisir de le faire. Ne peut-on donner la preuve de son adresse au tir, en tirant à la cible ou sur tout autre objet inanimé ?

» Non, la nature féroce de l'homme perce dans le plaisir de la chasse et il trouverait inutile de tirer juste, s'il ne tuait ou blessait en tirant.

» Encore si en s'attaquant aux animaux pour la satisfaction de ses instincts destructeurs et méchants, l'homme combattait à armes égales, cette férocité instinctive, cette jouissance du mal serait au moins relevée par le courage. Mais quel courage y a-t-il donc à estropier des lapins, des perdreaux, des lièvres, à ameuter soixante chiens stupides, rendus aussi féroces que l'homme, sur un cerf qu'on a élevé dans un parc fermé pour le forcer un jour et lui couper la jugulaire avec un couteau richement ornementé ? Les chasses aux lions et aux tigres sont rares parce qu'elles sont dangereuses. Celle des lapins se compte par autant de désœuvrés qui ont les moyens de se payer un permis de chasse. Ce jeu sanguinaire sans aucun risque à courir, n'est pas fier.

Reste le troisième argument « On chasse pour se nourrir du gibier que l'on tue. » C'est vrai pour les hommes à l'état sauvage, c'est faux pour les hommes vivant en société. On ne chasse point pour se nourrir de sa chasse, on chasse pour tuer, et quand un chasseur ne trouve sur sa route aucun gibier, il tire un corbeau ou une pie qu'il ne se donnera même pas la peine de ramasser, et qu'il laissera mourir dans les tortures de ses blessures et de la faim.

Que les hommes trouvent ce qu'ils appellent le gibier un mets délicat, préférable au bœuf et au mouton, et qu'on le vende à de certaines époques de l'année sur les marchés publics, c'est malheureusement trop vrai pour nous, pauvres lapins, et nous baissons les oreilles devant cette loi cruelle de la nature qui a fait les carnivores pour se dévorer entre eux. Qu'ils nous tuent donc comme ils tuent dans les abattoirs les bœufs, les veaux et les moutons, mais qu'ils ne se fassent pas un jeu de notre mort. Se divertir de nos douleurs, voilà le crime et il est inexcusable.

— Singulières réflexions sur ce noble plaisir de la chasse, qui est un plaisir tout royal... et présidentiel.

— Ce n'est pas tout, continua M. Grévy. Le ministère public tournant subitement ses deux longues oreilles qu'il braqua sur moi comme deux pistolets, me prit à partie dans mes fonctions de président de la République.

— Pas possible ! fit M. Wilson.

— Mais si. « Ce qui rend plus odieux encore que chez un autre, le massacre de tant d'innocents lapins, nos malheureux concitoyens de garenne, par l'accusé, c'est qu'il est le président de la République française, et qu'en cette qualité, ayant le droit de faire grâce, il conserve à la vie les plus abominables scélérats humains, la terreur de la société. Eh quoi, tant de sensibilité pour les assassins et aucune pitié pour d'inoffensifs petits animaux Cela est illogique et de plus, en ce qui concerne les criminels, c'est contraire au bon ordre social et choquant au point de vue de la morale et de la justice. Autant que je puis me rendre compte des intérêts de la société humaine avec mon esprit et mon cœur de lapin, le droit de grâce ne devrait être exercé en faveur des assassins, voleurs de profession, qu'à de très rares exceptions.

» Il faut ôter la vie à celui qui vit pour tuer, par cette raison qu'un assassin guillotiné n'assassine plus personne. Il faut lui ôter la vie parce que si on le laisse vivre, on doit nécessairement l'entretenir de nourriture, d'habits et de logement. Or, je dis, moi simple lapin, que tant que l'on verra des hommes innocents et de bonne volonté tomber d'inanition dans les rues, la société, qui n'a pu conjurer de pareils malheurs déshonorants pour elle, n'a pas le droit de prélever sur la fortune publique l'argent nécessaire à l'entretien d'un malfaiteur. Laisser mourir de faim un vieillard, une veuve chargée d'enfants, un ouvrier sans travail et nourrir un scélérat est une inconséquence et une monstruosité. »

Vous devinez, mon cher Wilson les conclusions d'un semblable réquisitoire. L'avocat général exhorta le jury à se montrer impitoyable : « Vous serez sans pitié, dit-il envers l'homme qui, de la même main qui signe la grâce des criminels, donne la mort, à nos pères, à nos mères, à nos frères, à nos sœurs, à nos épouses, innocentes victimes de ses plaisirs atroces. »

À ce moment il se produisit un incident d'audience que je ne veux pas passer sous silence.

— Parlez, mon cher beau-père, vous m'intéressez vivement.

— Le jeune lapin, mon avocat, qui avait écouté d'un air narquois le brillant réquisitoire du ministère public, quand il n'avait pas fait semblant de bâiller d'ennui, voyant que l'affaire allait fort mal pour moi, voulut se ménager un cas de cassation. Chavirant brusquement ses oreilles par un mouvement d'ancien télégraphe et écartant ses pattes jusque-là jésuitiquement croisées sur sa poitrine, il demanda en style de procédure qu'il plût à la cours de prendre acte que l'un des jurés, un vieux lapin, ne se trouvait pas auprès de l'accusé dans la situation d'indépendance exigée par la loi pour porter un jugement.

— Ce juré, dit le jeune avocat, a des raisons particulières de haine et de vengeance contre nous.

— Lesquelles ? demanda le président.

— Veuillez seulement, reprit aussitôt l'avocat, demander au juré pourquoi il s'est constamment tenu penché soit à droite, soit à gauche, et jamais assis d'aplomb comme les autres jurés.

— Pourquoi, demanda le président au juré suspecté, cette attitude penchée que l'avocat fait remarquer à la cours ?

— Pour rien, répondit le vieux lapin, visiblement intimidé.

— Pour rien, répliqua l'avocat en ramenant en avant l'oreille qu'il avait portée en arrière et en portant en arrière celle qu'il avait en avant, pour rien, ce n'est pas une réponse.

Et se dandinant d'un air moqueur :

— Monsieur le juré ne voudrait-il pas prendre la peine de s'asseoir bien d'aplomb comme tout le monde ! Ah ! il hésite, cela devait être, et cette cause d'hésitation, je vais la faire connaître : il a du plomb dans le derrière.

À ces mots il se fit un grand tumulte dans la salle et quelques lapins, qui pourtant étaient morts par le plomb et dont on voyait les ombres, partirent d'un franc éclat de rire.

— Serait-il vrai, demanda le président d'un ton sévère, en interrogeant le juré, serait-il vrai que vous ayez du plomb où il a été dit ?

— Oh ! fit celui-ci d'un air piteux, un grain seulement.

— C'est assez, dit le président, pour que votre impartialité puisse être suspectée, ce grain vous ayant été envoyé par l'accusé.

Je passerai, mon cher Wilson, rapidement sur la plaidoirie de mon jeune avocat. Il plaida habilement les circonstances atténuantes, alléguant que la chasse n'est pas considérée comme un crime chez les hommes qui ont bien d'autres jeux cruels, tels que les courses de taureaux, par exemple. Il soutint qu'au fond je ne suis pas l'ennemi des lapins, puisque j'entretiens généreusement dans mes vastes propriétés ceux que je ne tue pas.

Et comme il répétait ces mots :

« Mon client aime les lapins » un loustic dans la salle cria : « Oui, en gibelotte. »

— Silence, dit le président, ou je fais évacuer la salle.

Enfin qu'ajouterai-je, mon cher Wilson ? Quand le jury passa dans la salle de ses délibérations, mes yeux se tournèrent vers les ombres de tous les lapins que j'ai plombés depuis cinquante ans comme un délassement à mes graves travaux, et je me sentis bouleversé. Je jetai un cri. Ce cri heureusement m'éveilla, mettant fin à ce rêve ridicule qui, pourtant je le répète, me laisse sous une pénible impression.

— Si vous alliez à Paris pour vous distraire un peu, mon cher beau-père ?

— Oh non, pas encore. À quoi cela servirait-il !... Je verrai, peut-être chasserai-je demain.

Oscar COMETTANT

extrait de l'ouvrage collectif *Comme chez Nicolle* (1885)

Oscar Comettant (1819 – 1898) est avant tout un compositeur de musique classique, musicologue et voyageur. Il a écrit des textes inspirés de ses tournées de concert aux États-Unis et au Danemark ; il a aussi produit des nouvelles, dont le recueil *En vacances*, publié en 1864.